

## Fiche d'information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2014 DE LA COMMISSION

<b>Nom du fournisseur ou marque commerciale</b> <sup>(a)</sup> <sup>(b)</sup> :	Siemens				
<b>Adresse du fournisseur</b> <sup>(a)</sup> <sup>(b)</sup> :	BSH Hausgeräte GmbH, Carl-Wery-Str. 34, 81739 Munich, Germany				
<b>Référence du modèle</b> <sup>(a)</sup> :	WN54C2A4CH				
<b>Paramètres généraux du produit:</b>					
Paramètre	Valeur		Paramètre	Valeur	
Capacité nominale (kg)	Capacité nominale <sup>(e)</sup>	6.0	Dimensions en cm <sup>(a)</sup> <sup>(b)</sup>	Hauteur	85
	Capacité nominale de lavage <sup>(d)</sup>	10.5		Largeur	60
				Profondeur	62
Indice d'efficacité énergétique	IEEW <sup>(d)</sup>	52.0	Classe d'efficacité énergétique	IEEW <sup>(d)</sup>	A <sup>(c)</sup>
	IEEWD <sup>(e)</sup>	66.4		IEEWD <sup>(e)</sup>	D <sup>(c)</sup>
Indice d'efficacité de lavage	IW <sup>(d)</sup>	1.03 1	Efficacité de rinçage (g/kg de textile sec)	IR <sup>(d)</sup>	5.0
	JW <sup>(e)</sup>	1.03 1		JR <sup>(e)</sup>	5.0
Consommation d'énergie en kWh par cycle, pour le cycle de lavage du lave-linge séchant ménager, en utilisant le programme "eco 40-60" sur une combinaison de charges pleines et partielles. La consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utilisation de l'appareil.	0.522		Consommation d'énergie en kWh par cycle, pour le cycle "lavage et séchage" du lave-linge séchant ménager sur une combinaison de charges pleines et partielles. La consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utilisation de l'appareil.	3.050	
Consommation d'eau égale en litres par cycle, pour le programme «eco 40-60» sur une combinaison de charges pleines et partielles. La consommation d'eau réelle dépend des conditions d'utilisation de l'appareil et de la dureté de l'eau.	50		Consommation d'eau en litres par cycle, pour le cycle «lavage et séchage» du lave-linge séchant ménager sur une combinaison de charges pleines et partielles. La consommation d'eau réelle dépend des conditions d'utilisation de l'appareil et de la dureté de l'eau.	75	

Température maximale à l'intérieur du textile traité (°C) pour le cycle de lavage du lave-linge séchant ménager, en utilisant le programme "eco 40-60".	Capacité nominale	39	Température maximale à l'intérieur du textile traité (°C) pour le cycle de lavage du lave-linge séchant ménager, en utilisant le cycle "lavage et séchage".	Capacité nominale <sup>(e)</sup>	23
	Moitié	30		Moitié	22
	Quart	24			
Vitesse d'essorage <sup>(d)</sup> (t/m)	Capacité nominale	1390	Taux d'humidité résiduelle <sup>(d)</sup> (%)	53.0	
	Moitié	1400			
	Quart	1400			
Durée du programme «eco 40-60» (h:min)	Capacité nominale	4:00	Classe d'efficacité d'essorage <sup>(d)</sup>	B <sup>(c)</sup>	
	Moitié	3:00			
	Quart	2:20			
Émissions acoustique dans l'air lors de la phase d'essorage pour le cycle de lavage «eco 40-60» à la capacité nominale de lavage [dB(A) re 1 pW]	70	Durée du cycle «lavage et séchage» (h:min)	Capacité nominale	8:20	
			Moitié	4:20	
Type	Appareil pose libre	Émissions de bruit acoustique dans l'air en phase d'essorage pour le programme «eco 40-60» à la capacité nominale de lavage	A <sup>(c)</sup>		
Mode arrêt (W) (le cas échéant)	0.50	Mode veille (W) (le cas échéant)	0.50		
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	4.00	Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	2.00		
<b>Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur <sup>(a) (b)</sup> :</b>				24 mois	
<b>Ce produit a été conçu pour libérer des ions argent au cours du cycle de lavage</b>				Non	
Informations supplémentaires <sup>(a) (b)</sup> :					
Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 9, du règlement (UE) 2019/2023 de la Commission <sup>(c) (e)</sup> : <a href="http://www.siemens-home.bsh-group.com/energylabel">www.siemens-home.bsh-group.com/energylabel</a>					

<sup>(a)</sup> Cet élément n'est pas considéré comme pertinent aux fins de l'article 2, paragraphe 6, du règlement (UE) 2017/1369.

<sup>(b)</sup> Les modifications de ces éléments ne sont pas considérées comme pertinentes aux fins de l'article 4, paragraphe 4, du règlement (UE) 2017/1369.

<sup>(c)</sup> Si la base de données sur les produits génère automatiquement le contenu définitif de cette cellule, le fournisseur ne consigne pas ces données.

<sup>(d)</sup> Pour le programme "eco 40-60".

<sup>(e)</sup> Pour le cycle "lavage et séchage".